



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

[m2A.fr](https://www.m2a.fr)



Conseil d'Agglomération 11 décembre 2023

DOSSIER PRESSE | LUNDI 11 DECEMBRE 2023

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT

Attachée de presse m2A

06 45 86 16 47

orlane.foucault@mA.fr

Sommaire

#PARTENARIAT

m2A et la Collectivité européenne d'Alsace unissent leurs forces
au service des projets structurants du territoire 03

#ADMINISTRATION

m2A soutient le pouvoir d'achat de ses agents,
engagés au service du territoire 05

#ENVIRONNEMENT

m2A accompagne la transition écologique et énergétique
de ses communes à travers
son Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » 07

#INNOVATION

m2A adopte une stratégie offensive en matière d'innovation 10

#HABITAT

m2A s'appuie sur un partenariat d'expertise
pour développer et rénover l'habitat privé du territoire
et soutenir le redressement des copropriétés dégradées 14

#PARTENARIAT

m2A ET LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE UNISSENT LEURS FORCES AU SERVICE DES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a approuvé le 27 mars 2023 le Contrat de Territoire établi avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour la période 2022-2025, pour un territoire attractif, durable et solidaire. Prévues dans ce Contrat de Territoire, une convention de partenariat spécifique entre la CeA et m2A vient aujourd'hui la compléter en précisant les objectifs opérationnels et les moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de service sur le territoire de l'Agglomération.

Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes

Ce 1^{er} objectif répond à l'enjeu d'un territoire durable, pour lequel la CeA et m2A s'associent pour concrétiser l'opération d'une **station d'avitaillement des bus au gaz naturel vert (GNV) d'un montant de 3 713 000 € HT.**

Pour l'aboutissement de ce projet, les collectivités partenaires prévoient d'engager :

- **CeA : 928 250 €**
- **m2A : 742 600 €.**

Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance

Cet enjeu de territoire solidaire mobilise fortement la CeA et m2A, autour de plusieurs grands projets structurants, notamment la rénovation et la création de sites périscolaires dans les communes de l'Agglomération.

Pour l'ensemble des projets d'un montant total de 29 233 099 € HT, les collectivités partenaires prévoient d'engager :

- **CeA : 4 384 964 €**
- **m2A : 12 082 456 €.**

Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

Ce 2^e enjeu de territoire solidaire permet à m2A de poursuivre la concrétisation de son schéma directeur des mobilités, notamment sur l'aspect des mobilités douces et du développement des pistes cyclables, comme par exemple : la construction d'une passerelle piétons-cycles ou la liaison cyclable vers l'Hôpital.

L'ensemble des projets d'aménagements cyclables opérationnels représentent un investissement de 2 100 450 € HT, pour lesquels les collectivités s'engagent à hauteur de :

- CeA : 420 090 €
- m2A : 1 186 064 €.

Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique

Contribuant à l'attractivité du territoire, l'**aménagement du nouvel espace Horizon Afrique au sein du Parc zoologique et botanique de Mulhouse**, pôle européen de conservation et de connaissance de m2A, est le plus gros investissement jamais réalisé par m2A au Parc.

Sur le budget prévisionnel de 12 136 650 € HT, les deux collectivités s'engagent par cette convention à hauteur de :

- CeA : 2 000 000 €
- m2A : 9 716 650 €.

Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

A cet égard, le **projet de travaux du Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) « Le Moulin Nature »** à Lutterbach, avec son agrandissement par l'acquisition du site Montanaro, **pour un budget prévisionnel total de 3 670 000 € HT**, sera soutenu de la manière suivante :

- CeA : 734 000 €
- m2A : 2 202 000 €.

Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional

A l'aune des Jeux de Paris 2024, avec l'accueil confirmé de délégations internationales, la qualité des équipements sportifs de l'Agglomération est un atout important d'attractivité, consolidé par les **travaux du Centre Sportif Régional Alsace pour un montant de 700 000 € HT**, soutenus par les deux collectivités à hauteur de :

- CeA : 140 000 €
- m2A : 500 000 €.

Les chiffres clés de la convention de partenariat entre la CeA et m2A

- **21 projets structurants aux objectifs et financement définis**
- **+ de 51,7 millions € HT de budget global d'investissements pour le territoire**
- **+ de 8,6 millions € d'investissements de la part de la CeA**
- **+ de 26,4 millions € d'investissements de la part de m2A avec le soutien des communes concernées par les projets identifiés**

- **D'autres partenaires apportent leur soutien financier aux 21 projets, selon leur teneur : l'Etat (par le biais de : la dotation de soutien à l'investissement local – DSIL, la dotation d'équipement des territoires ruraux – DTER, ou le Fonds Vert), l'ADEME (Agence de la Transition écologique), l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), la Région Grand Est et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.**

#ADMINISTRATION

m2A SOUTIENT LE POUVOIR D'ACHAT DE SES AGENTS, ENGAGÉS AU SERVICE DU TERRITOIRE



Pour mettre en œuvre son Projet de Territoire « Vision 2030 », Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) peut s'appuyer sur ses 1 700 agents, des femmes et des hommes engagés à tous niveaux au service du territoire et de ses habitants. Pour faire face à l'inflation qui affecte leur pouvoir d'achat, m2A va au-delà des mesures gouvernementales prévues pour la revalorisation de leur traitement et de leurs conditions de travail, avec l'adoption d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, pour tous.

Les mesures gouvernementales adoptées par m2A en soutien au pouvoir d'achat

Face au contexte d'inflation traversé par la France, le gouvernement a prévu des mesures de revalorisation pour les trois fonctions publiques. Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a de facto adopté celles relatives à la fonction publique territoriale pour soutenir ses agents.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2023, m2A a mis en œuvre une série de mesures favorables :

- **augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice de la fonction publique,**
- **prise en compte de jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires** pour les débuts de grille des agents de catégories C et B,
- **remboursement à hauteur de 75 % des frais de transport domicile-travail** dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur, favorisant les modes de déplacement doux alternatifs à la voiture (à compter de septembre 2023),
- **jusqu'à 30 % d'augmentation de la prise en charge des frais de mission** (hôtel et repas) dans le cadre des déplacements professionnels des agents,
- **reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)** permettant de compenser une évolution du traitement indiciaire moins dynamique que l'inflation.

Un second package de mesures complètera dès janvier 2024 les initiatives déjà prises, puisque m2A appliquera :

- **un ajout de 5 points d'indice majoré** pour tous les agents publics, soit près de 20 € nets par mois pour chacun des 1 700 agents de la collectivité, pour un budget global de 700 000 €,
- **une augmentation de 10% du montant forfaitaire par jour en matière d'indemnisation du Compte Epargne Temps (CET).** En effet, depuis quelques années, les agents ont la possibilité de demander l'indemnisation d'une partie des jours inscrits sur leur Compte Epargne Temps (dans la limite de 15 jours, sous conditions d'approvisionnement du CET) ou de les faire valider dans le cadre du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP).

Le choix volontariste de m2A d'accorder une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

L'Agglomération a dû attendre le décret du 31 octobre 2023, portant création d'une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, pour mettre en action sa décision prise de longue date de soutenir ses agents face à la crise et à l'inflation.

Contrairement aux primes mises en place en juillet 2023 pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière qui prévoient un montant forfaitaire par tranche, le décret prévoit un montant « maximum » de prime, selon le même barème basé sur la rémunération brute. Sa mise en œuvre reste donc à la discrétion et à la volonté des collectivités territoriales en vertu du principe de libre administration.

m2A fait quant à elle le choix d'une application la plus favorable possible pour ses agents, en appliquant le montant maximal possible prévu par les textes pour chacun des 7 barèmes de rémunération brute retenus, et en optant pour un versement unique début 2024 sur les crédits 2023.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par décret	Montant brut de la prime de pouvoir d'achat proposée par m2A
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

m2A va même au-delà en proposant également une prime exceptionnelle d'un montant de 200 € bruts pour les agents non pris en compte dans le décret, dont les revenus sont supérieurs à 39 000 €. En effet, ils ne sont pas épargnés par l'inflation et restent pourtant toujours fortement mobilisés dans la mise en œuvre des projets de l'Agglomération, au service des habitants, des acteurs locaux et des communes.

C'est donc un effort de 1,2 million d'euros qui a été réalisé en 2023 par m2A pour soutenir le pouvoir d'achat de ses agents :

- **500 000 € au titre de la hausse de la valeur du point d'indice** à compter du 1^{er} juillet 2023 (soit 1 million d'euros prévisionnel pour une année pleine),
- **700 000 € au titre de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.**

m2A adopte une politique attractive pour fidéliser ses agents et attirer de nouveaux talents

- Co-construction et travail en binômes « élu-agent »
- Innovation dans les pratiques et au sein de la Maison du Territoire
- Protection du pouvoir d'achat avec notamment la refonte du régime indemnitaire en 2024
- Valorisation des agents et de leurs fonctions, toutes essentielles au bon fonctionnement de la collectivité et à la réalisation du Projet de Territoire « Vision 2030 » pour le bénéfice de tous !

m2A recrute !

#ENVIRONNEMENT

m2A ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE SES COMMUNES A TRAVERS SON FONDS CLIMAT « NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE »



1^{re} ambition inscrite dans le Projet de Territoire « Vision 2030 » de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la transition environnementale, énergétique et écologique est au cœur de son action depuis de nombreuses années. Sa stratégie environnementale, formalisée dans son 3^e Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2022, inclut également le soutien aux 39 communes dans leur transition au bénéfice du territoire avec le Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » doté de 2 millions d'euros, lancé en 2021, poursuivi en 2022-2023 et optimisé pour 2024 au bénéfice des communes et des associations.

Le Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » de m2A, un levier de la transition énergétique depuis 2021

Depuis une quinzaine d'années, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration de son Plan Climat.

En 14 ans, 45% des émissions de gaz à effets de serre (GES) ont été réduites sur le territoire de m2A !

Son 3^e Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), approuvé le 12 décembre 2022, fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le territoire de l'agglomération et du Sud Alsace, pour lesquels les communes sont des actrices de premier plan.



Ainsi, en amont de l'approbation officielle de son PCAET, m2A avait créé dès 2021 un Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale », pour un effet levier pour le soutien financier de nouvelles actions portées par ses 39 communes membres.

Doté de 1 million d'euros en 2021, puis de 2 millions d'euros en 2022, ce Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » a permis :

- **en 2021, le soutien de 7 des 8 projets** portés par 8 communes, à hauteur de **25 000€ maximum par commune**. L'un des projets n'ayant pu aboutir, m2A a contribué financièrement en attribuant **147 000 €**, pour un budget total de 677 000 €. Quatre projets sont d'ores et déjà achevés parmi les suivants :
 - 7 projets d'énergie photovoltaïque (1 étude, 1 extension de réseau pour injections et 5 projets d'autoconsommation)
 - 1 projet de remplacement de chauffage.
- **en 2022, le soutien de 46 projets sur les 48 initialement approuvés**, portés par 31 communes, à hauteur d'un engagement prévisionnel de **1 275 000 € (avec un maximum de 45 000 € par commune désormais)**, pour un budget total de plus de 24,6 millions d'euros. Dix-huit projets sont d'ores-et-déjà achevés parmi les suivants :
 - 19 projets d'éclairage public
 - 7 projets d'éclairage d'équipements communaux
 - 8 projets d'énergie photovoltaïque (étude, nouveau projet ou extension)
 - 3 achats de véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique
 - 2 projets de rénovation de chauffage
 - 2 projets de remplacement de fenêtres
 - 2 projets en matière d'agriculture
 - 1 projet de désimperméabilisation
 - 2 projets en matière de réseau de chaleur.



En 2022, le Fonds Climat a également été ouvert aux associations du territoire, pour soutenir celles ayant la volonté de développer des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre, pour réussir ensemble la transition écologique dans l'Agglomération.

Sur les 27 projets déposés, **18 projets d'associations** ont été soutenus pour un montant prévisionnel engagé par m2A de **278 000 €** :

- 3 projets d'énergie photovoltaïque
- 3 achats de véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique
- 2 projets de compost
- 1 projet de jardinage
- 2 projets de remplacement de fenêtres
- 1 projet de changement d'éclairage intérieur
- 1 projet agricole pédagogique
- 1 projet de conservation dans l'alimentation bio et locale
- 1 projet de récupération d'eau pluviale
- 1 projet de recyclage du bois pour l'énergie
- 1 achat de matériel pédagogique
- 1 projet de mobilité.



- **en 2023, le soutien de 42 projets**, portés par 28 communes, à hauteur d'un engagement prévisionnel de **1 430 000 € (45 000 € maximum par commune)**, pour un budget total de 8,5 millions d'euros :
 - 15 projets de rénovation de l'éclairage public
 - 6 projets d'énergie photovoltaïque
 - 7 projets de changements d'éclairage intérieur d'équipements communaux
 - 4 projets de changements d'éclairage extérieur de terrains communaux
 - 5 projets de rénovation de bâtiments
 - 3 achats de véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique
 - 1 projet de remplacement de fenêtres
 - 1 projet en matière de réseau de chaleur.

Un retour d'expérience et un premier bilan permettant d'optimiser la mise en œuvre du Fonds Climat

Depuis 2021, 97 projets valides ont été déposés par les communes pour un montant d'aide totale de m2A de près de 3 millions d'euros. Les associations ont quant à elle bénéficié d'un soutien global de 278 000 € pour la seule année 2022.

Or, depuis sa mise en œuvre, malgré la sollicitation importante du Fonds par les communes principalement, **l'enveloppe financière annuelle de 2 millions d'euros du Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale »** n'est pas épuisée.

- **Au vu du crédit annuel restant, il est donc proposé d'augmenter la part de soutien de m2A en 2024 en passant de 45 000 € maximum par commune à 50 000 € maximum.**

Si le fonds n'est pas consommé en totalité au 1^{er} septembre, les communes ayant déjà été soutenues au titre de 2024 peuvent déposer un nouveau projet, les montants alors attribués étant fonction des crédits restants.

- **Il est proposé que le crédit restant 2023 soit reporté en 2024 et consacré :**
 - aux projets portés par des associations (après étude et sous réserve de délibération)
 - aux projets propres à Mulhouse Alsace Agglomération qui mène également à son échelle une transition environnementale.

Les conditions d'attribution du Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » sont les mêmes pour tous les dépositaires de projet. Sont ainsi éligibles :

- **les projets permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre et correspondant à la réalisation d'au moins un des 7 axes du Plan Climat de m2A, que ce soit les études et/ou les investissements liés ;** l'aide ne concerne pas les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux biosourcés et les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable ;
- **les projets de production d'énergie renouvelable**, en particulier les équipements de panneaux solaires photovoltaïques dont l'usage n'entre pas dans le cadre du décret du 6 octobre 2021.

m2A veille ainsi à faciliter la transition de l'ensemble de son territoire, pour l'avenir de tous !



#INNOVATION

m2A ADOPTE UNE STRATÉGIE OFFENSIVE EN MATIÈRE D'INNOVATION



Dans son projet de territoire « Vision 2030 », Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) se donne comme ambition d'être un territoire d'accueil dynamique, notamment en accompagnant les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement économique durable, novateur et performant. Déjà dotée de nombreux atouts, m2A poursuit sa politique d'attractivité volontariste en adoptant sa feuille de route 2023-2026 de mise en œuvre de sa stratégie d'innovation, pour devenir un pôle européen reconnu dans l'Industrie du futur.

Une stratégie d'innovation nécessaire à la valorisation économique du territoire

Pour un territoire comme celui de m2A, les habitants, les emplois, les entreprises et les ressources fiscales sont autant de sources de richesse. Les attirer et pérenniser leur présence localement est essentiel pour son avenir et celui de ses habitants, et répond à une logique de mise en concurrence.

D'un point de vue économique, pour demeurer un territoire attractif face aux autres territoires, m2A se doit donc d'adopter **une politique d'attractivité volontariste, qui s'appuie nécessairement sur trois axes prioritaires :**

- **Axe 1 : communiquer sur l'ensemble de ses atouts et avantages comparatifs**

Sur ce point, m2A s'est dotée dès 2022 d'une Agence d'attractivité, en étroite collaboration avec la Délégation du Sud Alsace et de Mulhouse de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, dans le cadre de la démarche collaborative « Mulhouse Alsace Attractiv' ». Cette Agence d'attractivité a pour objectif de rassembler à 360 degrés les acteurs, les stratégies et les actions visant à renforcer la visibilité et le rayonnement de l'Agglomération à l'extérieur, et à mieux accueillir les publics créateurs de valeur, quels que soient leur origine, leur intention et leur projet.

- **Axe 2 : accueillir et accompagner le développement des entreprises et des activités dans ses écosystèmes locaux et sur ses zones d'activités**

L'Agglomération dispose de 62 zones d'activités économiques pouvant accueillir près d'une vingtaine d'activités différentes. m2A soutient notamment l'implantation de nouvelles entreprises au travers de ses différents partenariats, de la mise à disposition de son foncier et de ses investissements réalisés pour permettre l'extension et l'implantation d'entreprises sur son territoire.



- **Axe 3 : intensifier ses capacités dans le domaine de l'Innovation aussi bien dans les champs publics que privés**

Pour le dynamisme d'un territoire, il est observé à l'échelle mondiale que la dimension « Innovation » est primordiale. Elle est souvent évoquée sous les termes d'« Economie de la connaissance » et est un véritable levier pour le renouvellement des cellules du tissu économique et la constitution de nouveaux relais de croissance.

En matière d'Innovation, m2A s'est engagée dès 2012 à développer l'Industrie du futur, au travers de la démarche collaborative « Campus Industrie 4.0 ». m2A s'est ainsi affirmée au niveau national avec le Village industriel de la Fonderie, devenu désormais un véritable pôle Industrie du futur et numérique, avec l'accueil de KMØ, le CETIM Grand Est avec le Quatrium Grand Est, ou encore le FabLab Technistub, aux côtés de l'Université de Haute-Alsace (UHA), et d'acteurs de pointe comme le Groupe Nodarius et MEA Mitsubishi.

Le quartier de la Fonderie est l'un des projets de la politique industrielle territoriale de m2A soutenu par l'Etat dans le cadre de la démarche « Territoires d'Industrie ».



m2A a poursuivi sa démarche avec « Blue Industries Sud Alsace ».

La constitution en 2023 de l'association COB30 réunissant les industriels de la plateforme chimique de Chalampé témoigne d'un avenir prometteur pour le territoire. En effet, ils se sont réunis pour répondre aux conditions du dispositif ZIBaC (Zone Industrielle Bas Carbone), qui propose aux industriels regroupés au sein d'une association de travailler ensemble sur une trajectoire de décarbonation, de mûrir des projets collectifs et de se structurer pour les mettre en œuvre par le biais d'appel à projets. Cette démarche partenariale innovante est née sous l'impulsion de m2A et permet d'envisager la pérennisation de leur activité économique, tout en veillant à la transition environnementale du territoire.



m2A favorise également le développement des capacités d'innovation des acteurs industriels et économiques du territoire en créant et soutenant deux salons reconnus au niveau national et même international, ainsi qu'en y tenant un stand :

- BE 5.0 salon Industries du futur
- Euro Supply Chain.



Une feuille de route 2023-2026 ambitieuse pour la stratégie d'innovation de m2A

Pour accroître et pérenniser son économie, m2A doit veiller à développer les activités dans les domaines suivants :

- **Industries à haute intensité technologique,**
- **Recherche et Innovation,** dans le privé comme dans le cadre de son partenariat avec l'Université de Haute-Alsace (UHA),
- **Services technologiques** publics comme privés.

m2A doit également développer des filières d'avenir en permettant la formation et la captation des talents sur son territoire.

Ces objectifs, l'Agglomération les a inscrits dans son Projet de Territoire « Vision 2030 » dès 2021. L'adoption d'une feuille de route vient préciser et impulser une dynamique proactive pour y parvenir.

Adoptée pour la période 2023-2026, cette feuille de route propose de travailler sur 3 axes de développement de l'Innovation :

- **la mise en œuvre d'une démarche approfondie d'identification de projets à fort potentiel de développement, de soutien et d'accompagnement à la création de start-up et d'entreprises**

Pour y parvenir, m2A s'appuie sur l'offre de services « Quest for Industry » proposée par l'incubateur régional « Quest for change », avec le soutien de SEMIA Mulhouse, à savoir :

- un accompagnement spécialisé en industrie, avec l'incubateur thématique « industrie » : « Quest for change »,
- le développement de nouveaux canaux d'innovation avec l'excubation de projets industriels,
- des actions d'animation et d'attractivité permettant l'acculturation de l'écosystème et la réalisation d'événements partenariaux, et le renforcement des liens avec les territoires d'industrie voisins.

Quest
for change

SEMIA

m2A subventionne dans ce cadre cette association régionale SEMIA à hauteur de 180 000 € sur 3 ans, pour une prestation de détection des projets de développement industriel innovants et d'accompagnement de start up et de

création d'entreprises. SEMIA Mulhouse s'engage à recruter une personne dédiée, spécialisée dans l'industrie et forte d'une expérience entrepreneuriale (1 ETP).

- **le lancement de la phase III de la démarche « Blue Industries Sud Alsace »**

Cette 3^e phase vise à la consolidation et à la création de filières nouvelles dans les domaines de la décarbonation, du carbone et de la ressource « Eau », avec le soutien de la COB30.

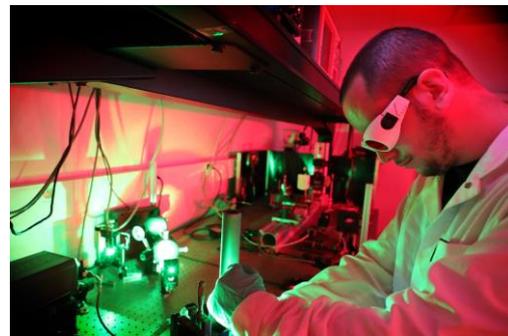


Pour cela, m2A souhaite s'appuyer sur l'expertise d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), qu'elle financerait à hauteur de 80 000 € TTC.

- **la structuration d'une nouvelle filière « Santé, Bien-être et Sciences de la vie » sur le territoire**

En lien avec le Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud-Alsace (**GHRMSA**), l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (**IRHT**), l'Université de Haute Alsace (**UHA**) et les entreprises compétente, cette filière vise à développer le potentiel déjà existant sur le territoire, comme en témoigne la qualité du projet **DiaBioLiq**.

Pour y parvenir, m2A doit en amont s'appuyer sur une étude de faisabilité, qu'elle prévoit de financer à hauteur de **30 000 € TTC** auprès de **BioValley France**.



#HABITAT

m2A S'APPUIE SUR UN PARTENARIAT D'EXPERTISE POUR DÉVELOPPER ET RÉNOVER L'HABITAT PRIVÉ DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE REDRESSEMENT DES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES



La qualité de vie passe par la qualité du logement. Ce dernier doit être accessible et de qualité, et l'offre de logements justement répartie sur le territoire en fonction des besoins. Délégataire pour le compte de l'Etat des aides à la pierre et porteuse d'une réelle ambition en matière d'habitat dans son projet de territoire « Vision 2030 », Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'associe donc à Procivis Alsace pour mobiliser tous les moyens de mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat privé, pour des logements accessibles à tous et adaptés aux enjeux énergétiques, en favorisant notamment le redressement et l'amélioration des copropriétés dégradées.

Procivis Alsace, acteur incontournable de l'accession sociale à la propriété

Procivis est une société coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP), dont l'objectif premier est d'accompagner les ménages à devenir propriétaires de leur logement.

Acteur historique de l'économie sociale et solidaire spécialisé en faveur de l'accession sociale à la propriété, sous convention avec l'Etat pour la période 2023-2030, Procivis intervient sur tous les métiers de l'immobilier à travers un réseau de 50 SACICAP sur le territoire national. Il se positionne aux côtés des acteurs privés pour venir en aide aux plus « démunis » (individus ou copropriétés) à travers ses missions sociales :

- préfinancement des aides aux travaux,
- octroi de prêts à taux zéro pour financer le reste à charge des propriétaires,
- attribution exceptionnelle de subventions.

Localement, Procivis Alsace est donc le partenaire privilégié en matière d'habitat privé social et solidaire pour les collectivités désireuses de :



- construire des logements en accession sociale ou abordable et sur des terrains de requalification urbaine, en vue de la construction de logements neufs, en accession à la propriété (BRS et PSLA), ou de réhabilitation de logements existants destinés à des publics plus jeunes,
- bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place des projets de restructuration, réhabilitation et rénovation de centre-ville,

- s'appuyer sur une expertise en matière de syndic dans l'accompagnement des collectivités dans leurs politiques de soutien à la rénovation du parc privé.

Un partenariat essentiel pour développer l'habitat privé social et solidaire sur le territoire de l'Agglomération

Procivis Alsace avait déjà accompagné m2A dans le cadre du redressement des copropriétés « La Forêt 1 et 2 » à Wittenheim.

Au regard de son expertise et de ses missions, m2A s'associe donc désormais à Procivis Alsace pour collaborer en matière de :

- développement de projets de logements abordables,
- réhabilitation énergétique du parc privé,
- lutte contre les logements vacants et dégradés,
- réponse au vieillissement de la population,
- traitement des copropriétés,
- observation et développement d'une Maison de l'Habitat.

La convention de partenariat établie pour la période 2023-2027 détermine le périmètre d'intervention (territoire et compétences) de Procivis Alsace. Elle a pour objectifs de :

- mobiliser des avances de subventions (Agence nationale de l'Habitat - ANAH, Collectivité européenne d'Alsace - CeA, Mulhouse Alsace Agglomération - m2A) dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne,
- préfinancer des subventions dans le cadre du Fonds « Handicap et Age »,
- financer sous forme de prêt sans intérêt le reste à charge des projets de rénovations énergétique.

L'enveloppe 2023-2027 réservée pour le territoire de m2A est de 4,2 millions d'euros, répartie de la façon suivante :

- **1,8 million d'euros pour les prêts et subventions dites de « Missions Sociales »**
- **2,4 millions d'euros pour les avances de subventions**
Cela concerne les prêts, avances de subventions des programmes d'amélioration de l'habitat, **y compris des avances de subventions pour les copropriétés inscrites dans un plan de sauvegarde ou une OPAH Copropriété dégradées.**
Ainsi, les copropriétés « Construire » à Illzach et « Dunkerque St Malo » à Mulhouse, accompagnées dans des OPAH Copropriétés Dégradées, voteront leurs programmes de rénovation en 2024 et pourraient bénéficier d'un préfinancement de leurs subventions à hauteur de 415 000 € pour « Construire » et 900 000 € pour « Dunkerque St Malo ». Ce préfinancement est déterminant pour le vote des travaux par les copropriétaires en leur évitant d'avancer trop de frais, qui peuvent représenter des sommes très importantes pour des ménages modestes et très modestes.

Par ce partenariat, m2A se mobilise encore davantage auprès des habitants de son territoire désireux d'accéder à la propriété, en levant des contraintes administratives et financières !